



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TARN-ET-GARONNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°82-2020-093

PUBLIÉ LE 27 NOVEMBRE 2020

# Sommaire

## **Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations**

82-2020-11-26-005 - Appel à projets (campagne d'ouverture de places CAES) (8 pages) Page 3

82-2020-11-26-004 - Appel à projets (campagne d'ouverture places CADA) (14 pages) Page 12

## **Direction Départementale des Territoires**

82-2020-11-26-006 - Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 6 novembre 2020 relatif à la mise en oeuvre de dérogations au confinement en matière de régulation de la faune sauvage et de destruction d'animaux d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, relevant de missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative (2 pages) Page 27

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la  
Protection des Populations

82-2020-11-26-005

Appel à projets (campagne d'ouverture de places CAES)

*Appel à projets (campagne d'ouverture de places CAES)*

## Annexe 1

### Campagne d'ouverture de places de CAES dans le département de Tarn-et-Garonne

#### *Document publié au recueil des actes administratifs*

Dans le contexte de la mise en œuvre du nouveau Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés et de la poursuite du renforcement du parc d'hébergement, le Gouvernement a décidé la création de 1500 places de CAES en 2021, dont 130 en Occitanie.

La présente campagne vise à sélectionner des projets d'ouverture de places de CAES dans le département de Tarn-et-Garonne en vue de l'ouverture de places à compter du 15 mars 2021.

**Date limite de dépôt des projets : le 25 janvier 2021**

**Les ouvertures de places devront être réalisées à partir du 15 mars 2021**

#### **1 – Qualité et adresse de l'autorité compétente pour délivrer le récépissé :**

Monsieur le Préfet du département de Tarn-et-Garonne, conformément aux dispositions de l'article L. 322-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

#### **2 – Contenu du projet et objectifs poursuivis :**

La campagne d'ouverture de places de CAES porte sur la création de nouvelles places dans le département de Tarn-et-Garonne.

Les CAES relèvent de la catégorie d'établissements mentionnés à l'article L.744-3 2°) du code d'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, en tant que lieux d'hébergement dédiés aux personnes qui manifestent le souhait de déposer une demande d'asile.

#### **3 – Modalités d'instruction des projets et critères de sélection :**

Les projets seront analysés par un (ou des) instructeur(s) désigné(s) par le préfet de département.

La vérification des dossiers reçus dans la période de dépôt se fait selon deux étapes :

- vérification de la régularité administrative et de la complétude du dossier,
- analyse sur le fond du projet.

Sur le fondement de l'ensemble des listes départementales réceptionnées, le ministère de l'intérieur opérera alors la sélection des 1500 nouvelles places de CAES.

Pour chaque projet retenu, la décision d'autorisation du préfet de département sera publiée au recueil des actes administratifs (RAA). Elle sera notifiée au candidat retenu par lettre recommandée avec avis de réception.

#### ➤ Critères d'évaluation et de sélection des projets

- capacité des candidats à ouvrir de façon effective les places à partir du 15 mars 2021;
- capacité des opérateurs à s'engager sur un plan de montée en charge précis ;

- capacité des opérateurs à proposer des places modulables, afin de s'adapter à l'évolution des typologies des publics ; modularité des places permettant d'héberger des personnes isolées et des familles. Les projets prévoyant au moins 70% de places pour personnes isolées devront être retenus de manière prioritaire lorsqu'il existe un déficit de places dans la région pour ce public ;
- capacité des opérateurs à proposer des places pour personnes à mobilité réduite (PMR) pour accueillir des migrants capables d'être acheminés mais ayant néanmoins quelques handicaps légers ;
- capacité à proposer des projets d'extension proposant l'ouverture d'au minima 30 nouvelles places et des projets de création reposant sur une capacité minimale de 60 places ;
- s'agissant des extensions de sites existants, une attention particulière devra être portée aux budgets soumis, ce type de projet devant permettre des économies d'échelle ;
- capacité des candidats à présenter un projet d'établissement détaillé, démontrant le respect du cahier des charges ;
- les projets doivent veiller à ce que la localisation des nouvelles places proposées contribue au rééquilibrage territorial y compris infrarégional, notamment en ne surchargeant pas des zones déjà socialement tendues.

#### 4 – Modalités de transmission du dossier du candidat :

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature par courrier recommandé avec demande d'avis de réception au plus tard pour le 25 janvier 2021, le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier sera constitué de :

- 2 exemplaires en version "papier" ;
- 1 exemplaire en version dématérialisée (dossier transmis par mail à l'adresse suivante : [ddcspp-integration-solidarite@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:ddcspp-integration-solidarite@tarn-et-garonne.gouv.fr)).

Le dossier de candidature (version papier et version dématérialisée) devra être adressé à :

DDCSPP  
Service Intégration et Solidarité  
140 avenue Marcel Unal  
BP 730  
82013 Montauban Cedex

Il pourra être déposé contre récépissé à la même adresse et dans les mêmes délais

Qu'il soit envoyé ou déposé, le dossier de candidature devra porter la mention "*Campagne d'ouverture de places de CAES 2021– n° 2021 - 82*".

Dès la publication du présent avis, les candidats sont invités à faire part de leur déclaration de candidature, en précisant leurs coordonnées.

#### 5 – Composition du dossier :

5-1 – Concernant la candidature, les pièces suivantes devront figurer au dossier :

- a) les documents permettant une identification du candidat, notamment un exemplaire des statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé ;
- b) une déclaration sur l'honneur du candidat, certifiant qu'il n'est pas l'objet de l'une des condamnations devenues définitives mentionnées au livre III du CASF ;

c) une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est l'objet d'aucune des procédures mentionnées aux articles L. 322-8, L. 331-5, L. 471-3, L. 472-10, L. 474-2 ou L. 474-5 du CASF ;

d) une copie de la dernière certification du commissaire aux comptes s'il y est tenu en vertu du code de commerce ;

e) les éléments descriptifs de son activité et de la situation financière de cette activité ou de son objet, tel que résultant de ses statuts lorsqu'il ne dispose pas encore d'une telle activité.

5-2 – Concernant la réponse au projet, les documents suivants seront joints :

a) tout document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges ;

b) un état descriptif des principales caractéristiques auxquelles le projet doit satisfaire :

□ un dossier relatif aux démarches et procédures propres à garantir la qualité de la prise en charge ;

□ un dossier relatif aux personnels comprenant une répartition prévisionnelle des effectifs par type de qualification ;

□ selon la nature de la prise en charge ou en tant que de besoin, un dossier relatif aux exigences architecturales comportant une note sur le projet architectural décrivant avec précision l'implantation, la surface et la nature des locaux en fonction de leur finalité et du public accompagné ou accueilli ;

□ un dossier financier comportant :

- le bilan financier du projet et le plan de financement de l'opération,
- les comptes annuels consolidés de l'organisme gestionnaire lorsqu'ils sont obligatoires,
- le programme d'investissement prévisionnel précisant la nature des opérations, leurs coûts, leurs modes de financement et un planning de réalisation,
- si le projet répond à une extension ou à une transformation d'un CAES existant, le bilan comptable de ce centre,
- les incidences sur le budget d'exploitation du centre du plan de financement mentionné ci-dessus,
- le budget prévisionnel en année pleine du centre pour sa première année de fonctionnement.

c) dans le cas où plusieurs personnes physiques ou morales gestionnaires s'associent pour proposer un projet, un état descriptif des modalités de coopération envisagées devra être fourni.

## **6 – Publication et Calendrier relatifs à la campagne d'ouverture de places de CAES:**

Cette annexe (2.2) est publiée au RAA de la préfecture de département. La date de publication au RAA vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la date de clôture fixée le 25 janvier 2021.

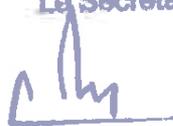
## 7 – Précisions complémentaires :

Les candidats peuvent demander à la préfecture de département des compléments d'informations avant le 28 décembre 2020 exclusivement par messagerie électronique à l'adresse suivante : [ddcspp-integration-solidarite@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:ddcspp-integration-solidarite@tarn-et-garonne.gouv.fr) en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence suivante "Campagne d'ouverture de places de CAES 2021 – nom de l'association".

La préfecture de département pourra faire connaître à l'ensemble des candidats via son site internet (<http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr>) des précisions de caractère général qu'elle estime nécessaires au plus tard le 10 janvier 2021.

Fait à Montauban, le **26 NOV. 2020**

Le préfet,  
Pour le préfet,  
Le Secrétaire général.



Emmanuel MOULARD

## Annexe 2 Résumé du projet sélectionné

### Campagne 2021 de création de 1 500 places de Centre d'accueil et d'examen des situations (CAES)

**Une fiche doit être renseignée pour chaque projet sélectionné et transmis pour information, par la préfecture de région, à la direction de l'asile, au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2021, par voie électronique à l'adresse suivante : [asile-d3-hebergement-dgef@interieur.gouv.fr](mailto:asile-d3-hebergement-dgef@interieur.gouv.fr)**

<b>REGION</b>	
Nom complet du gestionnaire	
Coordonnées du gestionnaire	Nom et qualité de la personne référente : Adresse : Tel : Courriel :
Lieu(x) d'implantation du projet	Commune(s) : Département :
Nombre de places	XX places
Type de création	<input type="checkbox"/> Création d'une nouvelle structure de CAES  <input type="checkbox"/> Extension d'une structure de CAES existante <i>le cas échéant :</i> numéro DN@ de la structure : capacité antérieure de la structure : XX places
Calendrier d'ouverture	<input type="checkbox"/> Ouverture de toutes les places le 01/03/2021 sous réserve d'un délai de prévenance d'un mois <input type="checkbox"/> Plan de montée en charge : 1. ... places ouvriront le JJ/MM/AAAA 2. ... places ouvriront le JJ/MM/AAAA 3. ... places ouvriront le JJ/MM/AAAA 4. <i>Reproduire autant de fois que nécessaire.</i>
Typologie de la structure	<input type="checkbox"/> Hébergement <u>collectif</u> uniquement <input type="checkbox"/> Hébergement en <u>diffus</u> uniquement (préciser : nombre d'appartements : XX, capacité de chaque unité de vie : XX) <input type="checkbox"/> Hébergement <u>mixte</u> (préciser : nombre de places en collectif : XX / nombre de places en diffus : XX)
Typologie de publics	

	<input type="checkbox"/> Public mixte (préciser : nombre de places pour familles : XX / nombre de places pour isolés : XX) <input type="checkbox"/> Personnes isolées uniquement <input type="checkbox"/> Familles uniquement <input type="checkbox"/> Places spécifiques (femmes, PMR, ...) :
Encadrement (ETP)	<p><b>Si création d'une nouvelle structure :</b>  nombre d'ETP prévus :  <i>dont travailleurs sociaux qualifiés :</i></p> <p><b>Si extension d'une structure existante :</b>  nombre antérieur d'ETP : XX ETP  <i>dont travailleurs sociaux qualifiés : XX ETP</i></p> <p>nombre d'ETP supplémentaires prévus, le cas échéant : XX ETP  <i>dont travailleurs sociaux qualifiés :XX ETP</i></p>
Etat d'avancée du projet au regard du bâti à mobiliser	<input type="checkbox"/> Gestionnaire déjà propriétaire ou locataire du bâti <input type="checkbox"/> Bâti à louer (préciser l'état des contacts et la nature du ou des bailleur(s) : <input type="checkbox"/> Bâti devant faire l'objet d'une acquisition par le gestionnaire (préciser l'état des contacts avec le(s) vendeur(s) :
Position des élus locaux	
Coûts de fonctionnement	<p><b>Si création d'une nouvelle structure :</b>  budget global en année pleine :  coût journalier par place en année pleine :  budget global pour la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement (ie. incluant la montée en charge) :  coût journalier par place pour la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement :</p> <p><b>Si extension d'une structure existante/transformation d'un centre :</b>  budget global <u>antérieur</u> en année pleine : XX€</p> <p>budget global en année pleine après extension : XX€  coût journalier par place en année pleine après extension : XX€  budget global pour la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement (ie. incluant la montée en charge) : XX€  coût journalier par place pour la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement : XX€</p>

### Annexe 3

## Modèle de budget prévisionnel

**A compléter en deux exemplaires : en année pleine et pour la première année de fonctionnement (en y intégrant la montée en charge) et à annexer à la convention CAES**

<b>Opérateur</b>	
<b>Nombre de places gérées en 2021</b>	
<b>Nombre de journées prévisionnelles en 2021</b>	

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 – Achats</b>		<b>70 – Vents de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		<b>74- Subventions d'exploitation</b>	
Autres fournitures		État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
<b>61 - Services extérieurs</b>		- Ministère de l'Intérieur	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
		-	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		Intercommunalité(s) : EPCI	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		-	
Publicité, publication		Commune(s) :	
Déplacements, missions		-	
Services bancaires, autres			
Autres services extérieurs		Organismes sociaux (détailler) :	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		-	
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		- Fonds Asile Migration et Intégration	
<b>64- Charges de personnel</b>		L'Agence de services et de paiement (ASP -emplois aidés-)	

Rémunération des personnels		Autres établissements publics	
Charges sociales			
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
<b>CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES</b>		<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES</b>	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la  
Protection des Populations

82-2020-11-26-004

Appel à projets (campagne d'ouverture places CADA)

*Appel à projets (campagne d'ouverture places CADA)*

## Annexe 1

### Campagne d'ouverture de places de CADA dans le département de Tarn-et-Garonne

#### *Document publié au recueil des actes administratifs*

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés et de la poursuite du renforcement de l'augmentation du parc d'hébergement pour demandeurs d'asile en 2021, le Gouvernement a décidé la création de 3 000 places de CADA en 2021, dont 350 en Occitanie.

La présente campagne vise à sélectionner des projets d'ouverture de places de CADA dans le département de Tarn-et-Garonne en vue de l'ouverture de places à compter du 15 mars 2021.

**Date limite de dépôt des projets : le 25 janvier 2021**

**Les ouvertures de places devront être réalisées à partir du 15 mars 2021.**

#### **1 – Qualité et adresse de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation :**

Monsieur le Préfet du département de Tarn-et-Garonne, conformément aux dispositions de l'article L. 313-3 c) du code de l'action sociale et des familles (CASF).

#### **2 – Contenu du projet et objectifs poursuivis :**

La campagne d'ouverture de places de CADA porte sur la création de nouvelles places ou d'extension de places de CADA dans le département de Tarn-et-Garonne.

Les CADA relèvent de la catégorie d'établissements et services sociaux, médico-sociaux (13° de l'article L. 312-1-I et des articles L.348-1 et suivants du CASF) et sont des lieux d'hébergement pour demandeurs d'asile.

#### **3 – Modalités d'instruction des projets et critères de sélection :**

Les projets seront analysés par un (ou des) instructeur(s) désigné(s) par le préfet de département.

La vérification des dossiers reçus dans la période de dépôt se fait selon deux étapes :

- vérification de la régularité administrative et de la complétude du dossier,
- analyse sur le fond du projet.

Sur le fondement de l'ensemble des listes départementales réceptionnées, le ministère de l'intérieur opérera alors la sélection des 3 000 nouvelles places de CADA.

Pour chaque projet retenu, la décision d'autorisation du préfet de département sera publiée au recueil des actes administratifs (RAA). Elle sera notifiée au candidat retenu par lettre recommandée avec avis de réception.

#### ➤ Critères d'évaluation et de sélection des projets

- capacité des opérateurs à ouvrir de façon effective les places à partir du 15 mars 2021 ;
- capacité des opérateurs à s'engager sur un plan de montée en charge précis ;

- capacité des opérateurs à proposer des places modulables, afin de s'adapter à l'évolution des typologies de publics : personnes isolées (notamment en cohabitation), familles. Les projets prévoyant au moins 70% de places pour personnes isolées devront être retenus de manière prioritaire lorsqu'il existe un déficit de places dans la région pour ce public afin d'assurer la fluidité aval en sortie de CAES ;
- capacité des opérateurs à développer des places pour personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- capacité à présenter des projets d'extension proposant l'ouverture d'*a minima* 30 nouvelles places et des projets de création reposant sur *une capacité minimale de 60 places* ;
- capacité à présenter un projet d'établissement détaillé, démontrant le respect du cahier des charges ;
- les projets doivent veiller à ce que la localisation des nouvelles places proposées contribue au rééquilibrage territorial y compris infrarégional, notamment en ne surchargeant pas des zones déjà socialement tendues.

#### 4 – Modalités de transmission du dossier du candidat :

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature par courrier recommandé avec demande d'avis de réception au plus tard pour le 25 janvier 2021, le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier sera constitué de :

- 2 exemplaires en version "papier" ;
- 1 exemplaire en version dématérialisée (dossier transmis par mail à l'adresse suivante : [ddcspp-integration-solidarite@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:ddcspp-integration-solidarite@tarn-et-garonne.gouv.fr)).

Le dossier de candidature (version papier et version dématérialisée) devra être adressé à :

DDCSPP  
Service Intégration et Solidarité  
140 avenue Marcel Unal  
BP 730  
82013 Montauban Cedex

Il pourra être déposé contre récépissé à la même adresse et dans les mêmes délais.

Qu'il soit envoyé ou déposé, le dossier de candidature devra porter la mention "**Campagne d'ouverture de places de CADA 2021- n° 2021 - 82**".

Dès la publication du présent avis, les candidats sont invités à faire part de leur déclaration de candidature, en précisant leurs coordonnées.

#### 5 – Composition du dossier :

5-1 – Concernant la candidature, les pièces suivantes devront figurer au dossier :

- a) les documents permettant une identification du candidat, notamment un exemplaire des statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé ;
- b) une déclaration sur l'honneur du candidat, certifiant qu'il n'est pas l'objet de l'une des condamnations devenues définitives mentionnées au livre III du CASF ;
- c) une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est l'objet d'aucune des procédures mentionnées aux articles L. 313-16, L. 331-5, L. 471-3, L. 472-10, L. 474-2 ou L. 474-5 du CASF ;
- d) une copie de la dernière certification du commissaire aux comptes s'il y est tenu en vertu du code de commerce ;
- e) les éléments descriptifs de son activité dans le domaine médico-social et de la situation financière de cette activité ou de son but médico-social, tel que résultant de ses statuts lorsqu'il ne dispose pas encore d'une telle activité.

5-2 – Concernant la réponse au projet, les documents suivants seront joints :

a) tout document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges ;

b) un état descriptif des principales caractéristiques auxquelles le projet doit satisfaire :

- un dossier relatif aux démarches et procédures propres à garantir la qualité de la prise en charge ;
- un dossier relatif aux personnels comprenant une répartition prévisionnelle des effectifs par type de qualification ;
- selon la nature de la prise en charge ou en tant que de besoin, un dossier relatif aux exigences architecturales comportant une note sur le projet architectural décrivant avec précision l'implantation, la surface et la nature des locaux en fonction de leur finalité et du public accompagné ou accueilli ;
- un dossier financier comportant :
  - le bilan financier du projet et le plan de financement de l'opération,
  - les comptes annuels consolidés de l'organisme gestionnaire lorsqu'ils sont obligatoires,
  - le programme d'investissement prévisionnel précisant la nature des opérations, leurs coûts, leurs modes de financement et un planning de réalisation,
  - si le projet répond à une extension ou à une transformation d'un CADA existant, le bilan comptable de ce centre,
  - les incidences sur le budget d'exploitation du centre du plan de financement mentionné ci-dessus,
  - le budget prévisionnel en année pleine du centre pour sa première année de fonctionnement.

c) dans le cas où plusieurs personnes physiques ou morales gestionnaires s'associent pour proposer un projet, un état descriptif des modalités de coopération envisagées devra être fourni.

## 6 – Publication et Calendrier relatifs à la campagne d'ouverture de places de CADA:

Cette annexe est publiée au RAA de la préfecture de département. La date de publication au RAA vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la date de clôture fixée le 25 janvier 2021.

## 7 – Précisions complémentaires :

Les candidats peuvent demander à la préfecture de Tarn-et-Garonne (DDCSPP) des compléments d'informations **avant le 28 décembre 2020** exclusivement par messagerie électronique à l'adresse suivante : [ddcspp-integration-solidarite@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:ddcspp-integration-solidarite@tarn-et-garonne.gouv.fr) en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence suivante "Campagne d'ouverture de places de CADA 2021 – nom de l'association".

La préfecture de département pourra faire connaître à l'ensemble des candidats via son site internet (<http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr>) des précisions de caractère général qu'elle estime nécessaires au plus tard le 10 janvier 2021.

Fait à Montauban, le **26 NOV. 2020**

Le préfet,  
Pour le préfet,  
Le Secrétaire général,  
  
Emmanuel MOULARD

3



## Annexe 2

### CALENDRIER DE LA CAMPAGNE DE CRÉATION DE PLACES DE CADA

#### Compétence de la préfecture de Tarn-et-Garonne

#### Calendrier 2021

relatif à la création de places de centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) relevant de la compétence de la préfecture du département de Tarn-et-Garonne

<b>Création de places de centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)</b>	
Capacités à créer	3 000 places au niveau national et 350 places en région Occitanie
Territoire d'implantation	Département de Tarn-et-Garonne
Mise en œuvre	Ouverture des places à partir du 15 mars 2021
Population ciblée	Demandeurs d'asile
Calendrier prévisionnel	Avis de lancement de la campagne de création de places de CADA : le 27 novembre 2020 Date limite de dépôt : le 25 janvier 2021





### Annexe 3

## Campagne 2021 de création de 3 000 places de centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)

### RESUME DU PROJET AVEC AVIS DES PREFECTURES

**Une fiche doit être renseignée pour chaque projet déposé et transmis à la préfecture de région, puis envoyé à la direction de l'asile, par voie électronique à l'adresse suivante : [asile-d3.hebergement-dgefi@interieur.gouv.fr](mailto:asile-d3.hebergement-dgefi@interieur.gouv.fr).**

**Cette fiche doit être nécessairement accompagnée du budget prévisionnel mentionné dans l'information.**

### PARTIE A RENSEIGNER PAR LA PRÉFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

Nom de l'organisme et sigle	.....
Lieu d'implantation de la structure	Commune : ..... Département : ..... Région : .....
Tel / courriel	Tel : ..... Courriel : .....
Type de création de places et nombre de places	<input type="checkbox"/> Création d'un CADA (places non adossées à un CADA existant) : Si oui : <input type="checkbox"/> Ouverture de places ex nihilo : nombre de places : ..... <input type="checkbox"/> Ouverture de places par utilisation de capacités initialement dédiées à de l'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (transformation) : nombre de places : ..... <input type="checkbox"/> Extension (places adossées à un CADA existant).

	<p>Si oui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de places : ....</li> <li>- Numéro DN@ du CADA existant : .....</li> <li>- Capacité d'accueil actuelle du CADA : ..... places.</li> <li>- Structure actuelle du CADA (collectif, diffus, mixte) : .....</li> <li>- Nombre de places supplémentaires envisagées (nouvelle capacité d'accueil) : .....</li> </ul> <p>Type de places :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Ouverture de places ex nihilo : nombre de places : ....</li> <li><input type="checkbox"/> Ouverture de places par utilisation de capacités initialement dédiées à de l'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (transformation) : nombre de places :</li> </ul>
Date(s) prévisionnelle(s) d'ouverture (même indicative)	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Ouverture de toutes les places le... JJ/MM/AAAA</li> <li><input type="checkbox"/> Montée en charge progressive :</li> </ul> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. ... places ouvriront le... JJ/MM/AAAA</li> <li>2. ... places ouvriront le... JJ/MM/AAAA</li> <li>3. ... places ouvriront le... JJ/MM/AAAA</li> <li>4. <i>Reproduire autant de fois que nécessaire.</i></li> </ol>
Type de structure	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Collectif uniquement. Si oui, nombre de places : ....</li> <li><input type="checkbox"/> Diffus uniquement. Si oui, nombre de places : ....</li> <li><input type="checkbox"/> Mixte. Si oui : nombre de places en collectif : .... / nombre de places en diffus : .....</li> </ul>
Public(s) qui peut y être accueilli	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Familles. Si oui, nombre de places pour familles : ....</li> <li><input type="checkbox"/> Personnes isolées : Si oui, nombre de places pour personnes isolées : ....</li> <li><input type="checkbox"/> Modulable : Si oui, nombre de places si familles : ... et nombre de places si personnes isolées : ...</li> </ul>
Encadrement (ETP)	<p><b>Si extension d'un CADA:</b></p>

	<p>&gt; Avant l'extension :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre d'ETP : ....</li> <li>-dont personnel socio-éducatifs : .....</li> <li>-taux d'encadrement : ... ETP pour .... personnes accueillies.</li> </ul> <p>&gt; Après l'extension :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre d'ETP : ....</li> <li>-dont personnel socio-éducatifs : .....</li> <li>-taux d'encadrement : ... ETP pour .... personnes accueillies.</li> </ul> <p>S'il y a des ETP supplémentaires, préciser leur origine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- redéploiement d'ETP (si issus d'une autre structure de l'organisme) : .... ETP.</li> <li>- recrutement : ... ETP.</li> </ul> <p><b>Si création de CADA :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'ETP : ....</li> <li>- dont personnel socio-éducatifs : .....</li> <li>- taux d'encadrement : ... ETP pour .... personnes accueillies.</li> </ul> <p>Préciser l'origine des ETP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- redéploiement d'ETP (si issus d'une autre structure de l'organisme) : .... ETP.</li> <li>- recrutement : ... ETP.</li> </ul>
<p>Etat d'avancée du projet au regard du bâti à mobiliser</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Organisme déjà propriétaire du bâti :</li> <li><input type="checkbox"/> Organisme déjà locataire du bâti :</li> <li><input type="checkbox"/> Organisme qui sera locataire du bâti :</li> </ul> <p>Si oui, état des contacts avec le(s) bailleur(s) : .....</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Organisme qui sera propriétaire du bâti :</li> </ul>

<p>Position des élus locaux vis-à-vis du projet :</p>	<p>Si oui, état des contacts avec le(s) vendeur(s) :</p>
<p>Prévision des coûts de fonctionnement de la structure une fois le projet mis en œuvre (coût moyen à la place et par jour).</p> <p>Précisez le coût en année pleine pour la capacité totale du CADA, après extension, le cas échéant</p>	<p><b>Si extension d'un CADA:</b></p> <p>&gt; Avant l'extension :</p> <p>-Montant total des dépenses DGF (en année pleine) : ..... €</p> <p>- Coût journée par place (année pleine) : ..... €.</p> <p>&gt; Après l'extension :</p> <p>-Montant total des dépenses DGF (en année pleine) : ..... €</p> <p>- Coût journée par place (année pleine) : ..... €.</p> <p><b>Si création de CADA :</b></p> <p>- Montant total des dépenses DGF (en année pleine) : ..... €</p> <p>- Coût journée par place (année pleine) : ..... €.</p> <p><b>Création ou extension – explication succincte des nouvelles dépenses prévues (locations, recrutement, frais d'installation...):</b></p>
<p>Autres précisions utiles</p>	
<p>AVIS PREFECTURE DE DEPARTEMENT</p>	<p><input type="checkbox"/> Favorable. Si oui, motivations :</p> <p><input type="checkbox"/> Défavorable. Si oui, motivations :</p>
<p><b>PARTIE A RENSEIGNER PAR LA PREFECTURE D'OCCITANIE</b></p>	
<p>AVIS PREFECTURE DE REGION</p>	<p><input type="checkbox"/> Favorable. Si oui, motivations :</p>

	<p><input type="checkbox"/> <b>Défavorable. Si oui, motivations :</b></p>
--	---



## Annexe 4

### Modèle de budget prévisionnel

**A compléter en deux exemplaires : en année pleine et pour la première année de fonctionnement (en y intégrant la montée en charge) et à annexer à la convention CADA**

<b>Opérateur</b>	
<b>Nombre de places gérées en 2021</b>	
<b>Nombre de journées prévisionnelles en 2021</b>	

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 – Achats</b>		<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		<b>74– Subventions d’exploitation</b>	
Autres fournitures		État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
<b>61 - Services extérieurs</b>		- Ministère de l’Intérieur	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
		-	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		Intercommunalité(s) : EPCI	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		-	
Publicité, publication		Commune(s) :	
Déplacements, missions		-	
Services bancaires, autres			
Autres services extérieurs		Organismes sociaux (détailler) :	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		-	
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		- Fonds Asile Migration et Intégration	
<b>64- Charges de personnel</b>		L’Agence de services et de paiement (ASP -emplois aidés-)	

Rémunération des personnels		Autres établissements publics	
Charges sociales			
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
<b>CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES</b>		<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES</b>	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

## Direction Départementale des Territoires

82-2020-11-26-006

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 6 novembre 2020  
relatif à la mise en oeuvre de dérogations au confinement  
en matière de régulation de la faune sauvage et de  
destruction d'animaux d'espèces susceptibles d'occasionner  
des dégâts, relevant de missions d'intérêt général sur  
demande de l'autorité administrative



# PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
Service Eau et Biodiversité  
Bureau Biodiversité

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°82-2020-du**  
modifiant l'arrêté du 6 novembre 2020 relatif à la mise en œuvre de dérogations au confinement  
en matière de régulation de la faune sauvage et de destruction d'animaux d'espèces susceptibles  
d'occasionner des dégâts, relevant de missions d'intérêt général sur demande de l'autorité  
administrative

Le préfet de Tarn-et-Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le code de l'environnement ;

**VU** le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire notamment son article 4 alinéa 8 ;

**VU** l'arrêté n° 82-2020-05-25-003 du 25 mai 2020 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2020-2021 dans le département de Tarn-et-Garonne ;

**VU** l'arrêté n° 82-2020-11-06-001 du 6 novembre 2020 relatif à la mise en œuvre de dérogations au confinement en matière de régulation de la faune sauvage et de destruction d'animaux d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, relevant de missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative ;

**VU** la demande de la fédération départementale des chasseurs de Tarn-et-Garonne en date du 25 novembre 2020 ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne,

## ARRÊTE :

### Article 1 :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral n°82-2020-11-06-001 susvisé est remplacé par les dispositions ci-après.

*La chasse des espèces de grand gibier (sanglier, chevreuil, cerf et daim) est autorisée selon les modalités suivantes :*

- *en battue : tous les jours de la semaine, dans les conditions fixées par l'arrêté n°82-2020-05-05-003 du 25 mai 2020 ;*
- *à l'affût : tous les jours de la semaine, sur autorisation écrite du détenteur du droit de chasse.*

Direction départementale des territoires  
2 quai de Verdun - 82000 MONTAUBAN  
Accueil du public : lundi, mardi et jeudi 9h-12h/14h-17h – mercredi et vendredi 9h-12h

Tél. 05 63 22 23 24  
Fax 05 63 22 23 23  
Mél : [ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr)

*Les jours de battue, le directeur de battue peut autoriser des personnes à faire le pied.*

*Le tir du renard est autorisé lors des battues au grand gibier.*

*La régulation à tir des espèces corneille noire, corbeau freux et pigeon ramier, est autorisée tous les jours, à poste fixe matérialisé de la main de l'homme, et sans chien. L'aller et le retour au poste doivent s'effectuer avec l'arme déchargée et placée sous étui.*

**Article 3 :**

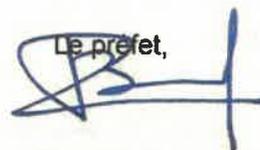
Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès du préfet de Tarn-et-Garonne ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond-IV 31000 Toulouse. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par la voie de l'application Télérecours, accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

**Article 4 :**

Le secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne, la sous-préfète de Castelsarrasin, la directrice départementale des territoires, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement de gendarmerie de Tarn-et-Garonne, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, le président de la fédération départementale des chasseurs, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montauban, le 26 NOV. 2020

Le préfet,  


**Pierre BESNARD**